Nations Unies S/2020/576



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2020
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-septième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018) et du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020) dans lequel le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre, au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois d'avril et de mai 2020.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Au 31 mai 2020, le nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) annoncé par les autorités syriennes était de 122. Six autres cas, dont un décès, ont été enregistrés par les autorités locales dans le nord-est de la République arabe syrienne. Les conséquences de la COVID-19 ont aggravé une situation économique qui s'était déjà fortement détériorée.

20-08327 (F) 020720 020720



2. Des hausses de prix importantes ainsi qu'une pénurie ont été constatées pour certains produits de base, alors même que la dépréciation de la livre syrienne s'accélérait. Au mois de mai, la livre syrienne a atteint son plus bas niveau jamais enregistré par rapport au dollar américain. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a revu son estimation du nombre de personnes considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire en République arabe syrienne, qui est maintenant de 9,3 millions de personnes.

3. Le cessez-le-feu dans la zone de désescalade d'Edleb a continué d'être largement respecté, bien que de fréquentes violations, à relativement petite échelle, aient été signalées. Les retours de civils se sont poursuivis mais sont restés limités et, sur le million de personnes déplacées dans le nord-ouest du pays entre décembre 2019 et début mars 2020, quelque 780 000 personnes sont toujours déplacées. Des bombardements réciproques et des attaques opérées au moyen d'engins explosifs improvisés dans les régions d'Afrin et de Bab ont fait des victimes civiles, parmi lesquelles des enfants. Le 28 avril, un attentat dans un marché bondé d'Afrin a fait au moins 46 morts, dont au moins 31 civils, et 53 blessés.

4. L'aide humanitaire a continué d'être assurée dans toute la République arabe syrienne ; le PAM a ainsi distribué une aide alimentaire à 4,5 millions de personnes aux mois d'avril et de mai. Dans le cadre des efforts de préparation et de réponse à la COVID-19, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a soutenu l'augmentation progressive des capacités de test. Un soutien continue également d'être apporté, en ce qui concerne la prévention et la maîtrise des infections à la COVID-19, au moyen d'activités de communication, de la mobilisation de la population et de centres d'isolement.

5. L'opération humanitaire transfrontière s'est poursuivie à des niveaux records afin de répondre aux besoins pressants de millions de civils dans le nord-ouest du pays. Le mois de mai 2020 a vu un nombre record de passages de camions d'aide humanitaire des Nations Unies depuis la création du mécanisme transfrontalier en 2014, 1 781 camions étant entrés dans le pays depuis la Turquie.

6. L'OMS a envoyé par voie terrestre des fournitures médicales au nord-est de Lattaquié, en deux expéditions. Il s'agissait de la première livraison de fournitures de l'OMS par voie terrestre dans le nord-est du pays depuis mai 2018. Les livraisons se sont également poursuivies par voie aérienne. Malgré l'augmentation du volume de l'aide arrivant dans le nord-est, les fournitures médicales ainsi envoyées ne sont pas parvenues à la majorité des installations médicales qui dépendaient auparavant de la livraison transfrontière de fournitures. Les organisations non gouvernementales opérant dans le nord-est ont signalé des ruptures de stock de certaines fournitures essentielles, notamment de certains médicaments d'urgence et anesthésiques.

7. À Roukban, une livraison commerciale acheminée par cinq camions au mois de mai a permis une légère amélioration de la disponibilité des produits de base. L'accès aux services médicaux, aux produits d'hygiène et à d'autres articles de base est toutefois resté extrêmement limité. Entre le 25 mars et le 31 mai, 282 personnes ont quitté Roukban, dont 20 personnes ayant besoin de soins médicaux, qui ont reçu l'aide nécessaire.

Point sur la situation humanitaire

3. Au 31 mai 2020, le nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) annoncé par les autorités syriennes était de 122, dont 5 décès et 46 guérisons. Six autres cas, dont un décès, ont été enregistrés par les autorités locales dans le nord-est de la République arabe syrienne. Aucun cas n'a été consigné dans le nord-ouest du pays, où plus de 700 tests avaient été effectués à la fin du mois de mai. La majorité des cas confirmés par les autorités syriennes étaient concentrés à Damas (87 cas), et les autres à Rif-Damas (34 cas) et Deraa (1 cas). La capacité globale de test a été renforcée, mais reste insuffisante. Cinq laboratoires testent les échantillons, à Damas, Lattaquié, Alep, Homs et Edleb. Des capacités de test de réaction en chaîne par polymérisation ont été mises en place à Qamichli et à Tell Rifaat, dans le nord-est. Pour le nord-ouest, en complément des tests effectués par un laboratoire à Edleb, certains échantillons sont envoyés à des laboratoires en Turquie.

4. La situation économique a continué de se détériorer au cours de la période considérée, certains produits de base ayant subi de fortes augmentations des prix et des pénuries, alors que la dépréciation de la livre syrienne s'accélérait. Le taux de change officieux a quant à lui baissé au mois de mai, atteignant son niveau le plus bas jamais enregistré, à savoir plus de 1 950 livres syriennes pour un dollar américain dans certaines parties d'Edleb, soit une augmentation de plus de 240 % sur 12 mois. Le 26 mars, la Banque centrale de Syrie a ajusté le taux officiel de 438 à 704 livres syriennes, soit une dévaluation de 61 %. Les prix ont augmenté de 40 à 50 % en moyenne pour les denrées alimentaires de base et de 300 % en moyenne pour les articles d'hygiène personnelle, bien que les prix et la disponibilité aient fluctué. Le panier de produits alimentaires de référence moyen national enregistré en avril par le Programme alimentaire mondial était de 56 668 livres syriennes, soit une augmentation de 133 % par rapport à l'année précédente et le prix le plus élevé jamais enregistré pour le pays. Avant la crise de COVID-19, on estimait qu'environ 90 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté et connaissait des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. Selon le PAM, 9,3 millions de personnes sont désormais en situation d'insécurité alimentaire en République arabe syrienne, ce qui représente une augmentation de 1,4 million au cours des six derniers mois et le nombre le plus élevé jamais enregistré dans le pays. Des taux de malnutrition croissants ont été observés dans le nord-ouest, où environ 30 % des femmes enceintes et allaitantes seraient mal nourries.

5. Dans le nord-ouest du pays, si le cessez-le-feu dans la zone de désescalade d'Edleb a continué d'être largement respecté, de fréquentes violations, à relativement petite échelle, ont été signalées, notamment des échanges de tirs d'artillerie le long des lignes de conflit, ainsi que des affrontements limités au sol. Des bombardements mutuels et des attaques opérées au moyen d'engins explosifs improvisés dans les environs d'Afrin et de Bab ont fait des victimes civiles, parmi lesquelles des enfants. D'autres incidents ont été signalés, notamment des tirs d'armes légères dans la ville de Bab le 16 mai, qui ont entraîné la mort d'une femme enceinte. Le 28 avril, l'explosion d'un camion-citerne dans un marché bondé d'Afrin a fait au moins 46 morts, dont au moins 31 civils (dont 2 femmes et 4 garçons), et 53 blessés (dont 10 femmes, 3 garçons et 1 fille). Aucune partie n'a revendiqué l'attaque.

6. Les retours de civils déplacés se sont poursuivis dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans les provinces d'Edleb et dans l'ouest d'Alep : plus de 180 000 personnes seraient revenues, principalement dans les sous-districts d'Ariha, d'Atareb, d'Ehsem, de Daret Izzé, de Jisr el-Choughour, de Sarmin, de Mhambel et de Taftanaz. Environ 8 500 personnes sont revenues dans le sud et le sud-est d'Edleb entre janvier et mai 2020, notamment à Sinjar, Tamaniaa et Khan Cheïkhoun. Dans le nord-ouest d'Alep, une mission d'évaluation humanitaire menée le 14 mai dans le

sous-district de Hreïtan, dont le Gouvernement a repris le contrôle en janvier 2020, a constaté un nombre limité de retours, quelque 5 000 personnes ayant réintégré leurs communautés. La mission a conclu que l'ampleur des destructions de biens résidentiels et d'infrastructures publiques et le manque criant de services publics constituaient un obstacle majeur au retour des civils. Dans le nord d'Alep, il a été signalé que l'approvisionnement en eau potable et en eau agricole étaient insuffisants à Bab, où le principal système d'alimentation en eau traverse des lignes de contrôle et doit être réparé, ce qui a des répercussions sur l'accès à l'eau de la population locale et sa capacité de maintenir les normes sanitaires et d'hygiène essentielles pour éviter la propagation de maladies infectieuses, notamment la COVID-19.

7. Au nord-est, des tirs d'artillerie intermittents, notamment des affrontements terrestres limités, ont été signalés sur le périmètre est et ouest de la zone de l'opération Source de paix entre Tell Abiad et Ras el-Aïn. Le fonctionnement de la station d'alimentation en eau et l'approvisionnement en électricité d'Alouk ont été perturbés à plusieurs reprises aux mois d'avril et de mai, à cause de bombardements et du détournement de l'électricité par des groupes armés non étatiques. La station d'eau d'Alouk constitue la principale source d'eau pour environ 460 000 personnes, elle est donc particulièrement importante pour maintenir les normes de santé et d'hygiène dans des camps surpeuplés et d'autres zones à haut risque afin d'éviter la propagation de maladies infectieuses, notamment la COVID-19. Environ un million de personnes, dans quatre districts, sont touchées par les perturbations du réseau électrique.

8. À Roukban, l'accès humanitaire depuis l'intérieur du territoire syrien est resté fortement restreint, la frontière avec la Jordanie étant fermée depuis mars 2020 dans le cadre des mesures préventives liées à la COVID-19, ce qui limite l'accès à la clinique médicale gérée par l'ONU. La disponibilité des produits de base a connu une légère augmentation au mois de mai, des informations indiquant que cinq camions commerciaux auraient livré des marchandises au marché local. L'accès aux services médicaux, aux produits d'hygiène et autres articles de base reste extrêmement limité. Le 9 mai, un groupe de 99 personnes ayant quitté Roukban, dont 61 enfants, est arrivé au refuge Abdel Rahman Chattour à Homs après avoir passé le point de contrôle de Jleïghem et s'être arrêté à Ouaha. Depuis le mois de mars, 282 personnes ont quitté Roukban. Au 31 mai 2020, on estimait à 12 000 le nombre de personnes vivant encore à Roukban ou dans ses environs.

Évolution de la situation globale

9. L'Envoyé spécial pour la Syrie a poursuivi ses efforts avec les parties syriennes pour faire avancer une transition politique menée et contrôlée par les Syriens , sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Le 18 mai, il a informé le Conseil qu'il convoquerait, à Genève, une troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dès que les conditions de voyage mondiales le permettraient. Comme les coprésidents du Gouvernement et de l'opposition l'ont affirmé, il importe de convoquer une troisième session de fond sur l'ordre du jour convenu et de ne pas imposer de conditions préalables pour faire avancer d'autres points de la Constitution dans les réunions ultérieures, dans le respect du mandat et des principales règles de fonctionnement de la Commission.

10. Les acteurs internationaux et régionaux ont poursuivi leurs propres initiatives diplomatiques concernant la République arabe syrienne, y compris avec l'Envoyé spécial, qui a rappelé à ses interlocuteurs l'importance d'une coopération internationale renouvelée et constructive.

11. Le 11 avril, l'Envoyé spécial et d'autres envoyés de l'ONU au Moyen-Orient ont demandé aux parties au conflit de négocier l'arrêt immédiat des hostilités, de faire preuve de la plus grande retenue, de désamorcer les tensions et de s'efforcer de régler

les différends par le dialogue. Reprenant l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat, ainsi que son propre appel en faveur d'un cessez-le-feu national en Syrie et d'une action tous azimuts pour lutter contre la COVID-19, l'Envoyé spécial a réaffirmé sa volonté de travailler avec tous les acteurs clefs afin que le calme notable dans de nombreuses régions puisse être soutenu, renforcé et étendu pour devenir un cessez-le-feu national, comme le prévoit la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Protection

12. Des civils, parmi lesquels un grand nombre de femmes et d'enfants, ont été tués ou blessés à cause de l'intensification des combats sporadiques entre les groupes armés et au sein même des groupes, et de l'utilisation apparemment indiscriminée d'armes entre divers groupes armés non étatiques dans le nord-ouest, le nord et l'est de la République arabe syrienne. La majorité des pertes civiles auraient été causées par des attaques indiscriminées dont les auteurs n'ont pas été identifiés, utilisant différents types d'engins explosifs improvisés, notamment des véhicules piégés, et par des restes explosifs de guerre, notamment des munitions non explosées.

13. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé au moins 59 faits entre le 1er avril et le 31 mai 2020, au cours desquels au moins 105 civils (dont 5 femmes et 21 enfants) ont été tués et au moins 213 (dont 21 femmes et 52 enfants) ont été blessés dans le cadre d'hostilités partout sur le territoire syrien, victimes notamment de frappes terrestres, d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre, ou d'affrontements armés et d'assassinats ciblés par diverses parties au conflit ou par des auteurs non identifiés. La principale cause de décès de civils (au moins 44 décès) semble être les attaques indiscriminées perpétrées par des auteurs non identifiés utilisant des engins explosifs improvisés dans des marchés très fréquentés et des zones résidentielles. La plus meurtrière de ces attaques s'est produite dans une zone commerciale de la ville d'Afrin le 28 avril, où au moins 46 personnes ont été tuées, dont au moins 31 civils, et 53 autres ont été blessées. Au vu des tendances observées et du nombre élevé d'incidents et de civils tués ou blessés sur les marchés et dans les zones résidentielles, il est clair que les parties au conflit n'ont pas respecté les principes clefs du droit humanitaire international consistant à : distinguer entre civils et combattants et entre biens à caractère civil et objectifs militaires ; ne pas attaquer sans discernement ; respecter la proportionnalité dans l'attaque ; prendre des précautions dans la conduite des opérations militaires.

14. Les groupes armés et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) semblent avoir mis à profit l'attention accordée à la pandémie de COVID-19 pour intensifier leurs attaques dans plusieurs régions. Le HCDH a consigné des faits au cours desquels l'utilisation de la force par des groupes armés non étatiques, dans le contexte des mesures de précaution liées à la pandémie telles que les couvre-feux et la fermeture de certaines entreprises, a fait des morts et des blessés parmi les civils.

15. Les forces progouvernementales comme les groupes armés non étatiques ont continué à détenir des personnes, y compris des femmes et des enfants, dans les zones sous leur contrôle effectif. Dans la plupart des cas consignés par le HCDH, les détenus n'ont pas eu connaissance des motifs de leur détention et n'ont pas bénéficié des autres garanties d'une procédure régulière, et leurs familles sont restées sans nouvelles d'eux. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le HCDH a continué de recueillir des informations sur des cas de personnes décédés en détention, prétendument de causes naturelles, sans que leurs familles en soient officiellement informées. Dans de nombreux cas, on n'a su que ces personnes étaient détenues par le Gouvernement qu'une fois leur décès confirmé. Les corps des défunts sont par ailleurs rarement rendus à leurs familles. La situation de milliers de détenus et de prisonniers, notamment des anciens combattants de l'EIIL et leurs familles, reste très

préoccupante, surtout compte tenu de la pandémie de COVID-19. Des dizaines de personnes se trouvent encore dans des centres de détention et des camps de déplacés gérés par les Forces démocratiques syriennes et d'autres parties au conflit, retenues dans de mauvaises conditions sanitaires, privées de contacts avec leur famille et de soins médicaux adaptés.

16. Dans le sud-ouest du pays, le mécontentement populaire et les tensions se sont intensifiés. Les actions contre le Gouvernement, notamment les protestations contre les détentions arbitraires par le Gouvernement et les attaques violentes, ont augmenté en nombre et pris en ampleur. Le nombre d'assassinats et de tentatives d'enlèvement a également connu une hausse, ciblant principalement les forces gouvernementales et progouvernementales et les combattants réconciliés d'anciens groupes d'opposition armés. Le déploiement et les activités des forces gouvernementales et des services de sécurité ont été étendus à toute la région, notamment dans les zones faisant l'objet d'accords entre les anciens groupes d'opposition armés et les forces gouvernementales. Aux mois d'avril et de mai, le nombre total d'assassinats ciblés a augmenté considérablement, plus de 400 cas ayant été signalés. Des négociations ont été organisées entre des fonctionnaires du Gouvernement et des représentants locaux. Sur le terrain, des points de contrôle gouvernementaux supplémentaires ont été mis en place, ce qui aurait restreint la liberté de mouvement des populations locales dans certaines régions.

17. Dans le nord-ouest, le nord et l'est de la République arabe syrienne, tant les forces progouvernementales que les groupes armés non étatiques ont continué à prendre pour cible des civils, notamment ceux dont ils pensaient qu'ils avaient des liens avec les forces adverses, les enlevant, les tuant ou les soumettant à des privations arbitraires de liberté, à de la torture et à d'autres mauvais traitements. À Edleb, Hay'at Tahrir el-Cham, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué à imposer aux civils vivant dans les zones qu'il contrôle des règles et des codes de conduite fondamentalement contraires aux droits humains, notamment aux droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté de mouvement et à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Les membres du groupe continuent d'infliger des peines sévères par l'intermédiaire de tribunaux autoproclamés, y compris la peine de mort, à ceux perçus comme étant critiques de ces règles ou accusés d'avoir des affiliations avec une partie adverse au conflit.

18. Au cours de la période considérée, des groupes armés non étatiques ont procédé à des saisies d'habitations, de terres et de biens appartenant à des civils, notamment ceux qui avaient fui les hostilités. Dans le nord-ouest et le nord-est du pays, des groupes armés non étatiques ont saisi les habitations de civils déplacés et de personnes accusées d'avoir des affiliations avec d'autres groupes armés et les ont occupées avec leurs propres familles. Le HCDH a reçu des informations selon lesquelles, au mois d'avril, en raison de la pandémie de COVID-19, des dizaines de familles de combattants de groupes armés non étatiques avaient été transférées de la région de Jarablos, dans l'est de la province d'Alep, vers différentes parties de Tell Abiad, dans le nord de la province de Raqqa, et de Ras el-Aïn, dans l'ouest de la province de Hassaké, et placées dans des habitations de civils qui avaient fui ou avaient été expulsés de force.

19. Au cours de la période considérée, les hostilités ont continué d'entraver l'accès des civils aux soins de santé et à l'éducation, une situation qui a été quelque peu exacerbée par certaines des mesures de précaution liées à la COVID-19. Dans l'ouest du pays, notamment dans la province de Deïr el-Zor, les Forces démocratiques syriennes semblent avoir mis à profit les restrictions de mouvement et de la suspension des cours en présentiel pour placer des combattants armés à l'intérieur des écoles temporairement vides de la région.

20. Les organisations humanitaires ont continué de faire état de dommages causés aux établissements scolaires et de blessures infligées aux civils dans le cadre d'hostilités. Durant la période considérée, les entités des Nations Unies ont confirmé trois incidents en tout[1] :

a) Le 2 mars 2020, des frappes aériennes ont touché l'école Arri el-Qibliya-Adouan dans le sous-district d'Ariha de la province d'Edleb, causant des dégâts matériels ;

b) Le 2 mars 2020, une école de filles à Bélioun, dans le sud de la province d'Edleb, a été mise hors d'usage par des frappes aériennes (aucune victime n'a été signalée) ;

c) Le 14 avril 2020, plusieurs engins explosifs improvisés ont explosé à l'intérieur de l'école Obeid Salama dans la ville de Haouaëj, dans la province de Deïr el-Zor, détruisant partiellement l'établissement. L'école était occupée par un groupe armé au moment de l'attaque.

21. Deux faits concernant le personnel de santé ont été signalés dans le cadre du Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; aucun mort ni blessé n'a été signalé. D'autres faits doivent encore être vérifiés par le Système.

Intervention humanitaire

22. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne. Le PAM a notamment distribué une aide alimentaire à 4,5 millions de personnes en avril et à 4,5 millions de personnes également au mois de mai, dans l'ensemble des 14 provinces. L'OMS a administré quelque 646 000 traitements dans tout le pays et assuré plus de 132 000 consultations de soins de santé primaires. Aux mois d'avril et de mai, 283 000 interventions ont été menées dans le domaine de la protection, notamment des services de protection de l'enfance pour plus de 63 000 enfants (voir tableau 1).

23. L'ONU a continué d'appuyer les efforts de préparation et de réponse à la COVID-19 dans tout le pays. L'OMS a notamment prêté son concours au renforcement progressif des capacités d'analyse à Damas, Alep, Lattaquié et Homs, effectuant des réparations, fournissant du matériel essentiel et des réactifs et formant sur place des techniciens de laboratoire, ainsi qu'à l'extension de ses capacités dans l'ensemble du territoire syrien, selon la situation épidémiologique et les besoins. L'appui se poursuit en ce qui concerne la prévention et la maîtrise des infections, de la communication au sujet des risques à la mobilisation des communautés, en passant par des centres d'isolement. Quelque 23 millions de dollars ont été alloués par le Fonds humanitaire pour la Syrie à la prévention de la COVID-19 et la riposte. Les équipements de protection individuelle, le matériel médical et les centres d'isolement et de quarantaine font toujours cruellement défaut dans toutes les régions. L'ONU a coordonné la quantification des besoins en approvisionnement liés à la COVID-19 pour toutes les modalités d'intervention, tant pour les prestataires de soins de santé que pour les autres intervenants, afin de favoriser une coordination des demandes faites dans le portail mondial d'approvisionnement COVID-19 (COVID-19 Supply Portal). Des plans de préparation et de réponse à la COVID-19 ont été établis pour

[1] Ces attaques ont été confirmées au moyen de systèmes éprouvés, par lesquels l'ONU reçoit des rapports de partenaires présents sur le terrain et les compare aux informations obtenues d'au moins deux autres sources indépendantes. Seules les attaques qui ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont été pleinement étayées par toutes les sources indépendantes figurent sur la liste des attaques confirmées. Ces systèmes, utilisés dans le monde entier, sont largement respectés.

tous les centres d'opérations humanitaires, prévoyant des ressources financières s'élevant à 384 millions de dollars.

24. Les modalités d'intervention ont été adaptées afin d'assurer la sécurité des bénéficiaires et des travailleurs humanitaires et de garantir la continuité de la mobilisation générale. Des mesures ont donc été prises, notamment : la distribution de deux mois de rations alimentaires d'un coup dans les camps du nord-est afin de limiter la foule aux points de distribution ; des distributions porte à porte ; l'inclusion de savon dans les colis d'aide alimentaire ; le travail à distance ; la fourniture de matériel de protection individuelle au personnel et aux partenaires de mise en œuvre.

Tableau 1

Nombre moyen de personnes aidées chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : avril et mai 2020

Entité	*Nombre moyen de personnes aidées par mois*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	136 000
Organisation internationale pour les migrations	90 400
Service de la lutte antimines	700
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	158 300
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 329 000
Programme des Nations Unies pour le développement	436 700
Fonds des Nations Unies pour la population	248 400
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	55 400
Programme alimentaire mondial	4 500 000
Organisation mondiale de la Santé	391 000

25. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir une aide humanitaire depuis l'intérieur du territoire syrien. Le PAM a notamment ainsi distribué une aide alimentaire à 3,2 millions de personnes en avril et à 3,2 millions de personnes également au mois de mai. Le Fonds des Nations Unies pour la population a aidé plus de 535 000 personnes en fournissant des services de santé procréative et de protection contre la violence fondée sur le genre qui ont permis de sauver des vies. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a distribué des paniers de nourriture à près de 105 000 réfugiés palestiniens et une aide en espèces à 111 000.

26. Dans le nord-ouest, l'opération transfrontière s'est poursuivie à des niveaux records face à la détérioration catastrophique de la situation humanitaire qui s'est produite lorsque près d'un million de civils ont été déplacés entre décembre 2019 et mars 2020 (voir également les paragraphes 39 et 40). L'aide alimentaire transfrontière du PAM a été distribuée à 1,3 million de personnes au mois d'avril et à plus de 1,3 million de personnes au mois de mai. Au mois de mai, l'OMS a fourni des kits sanitaires d'urgence et des médicaments essentiels pour l'administration de plus de 420 000 traitements dans le nord-ouest du pays. Aux mois d'avril et de mai, dans le cadre des efforts de préparation liés à la COVID-19, les partenaires humanitaires ont fourni plus de 1,3 million de masques chirurgicaux, plus de 1,1 million de paires de gants et toute une série d'autres fournitures médicales liées à la pandémie, dont 35 ventilateurs, par l'intermédiaire du mécanisme transfrontalier. Les fournitures sont

cependant restées très inférieures aux besoins, la distribution de matériel de protection individuelle ayant permis de couvrir moins de 1 % des besoins recensés pour le nord-ouest à la fin du mois de mai.

Figure I
Nombre de bénéficiaires d’une aide humanitaire de l’ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d’aide : avril et mai 2020 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

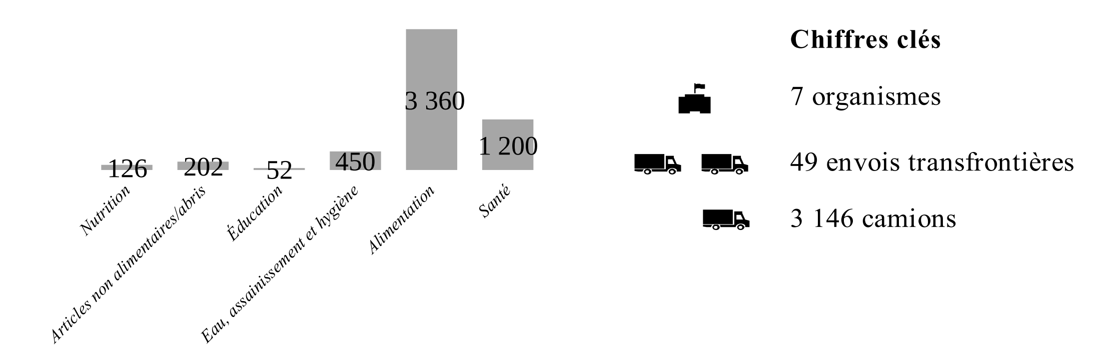


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d’une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : avril et mai 2020 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Éducation*	*Alimentation*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Nutrition*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Afrin	–	282 995	–	–	–	–
Alep	Izaz	–	153 523	747 060	26 098	37 720	67 597
Edleb	Ariha	–	–	–	5 000	–	5 000
Edleb	Harem	44 500	2 923 894	405 569	88 758	88 000	190 314
Edleb	Edleb	7 260	–	35 940	82 550	–	187 010
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	11 065	–	–	–

27. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l’Organisation des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels étaient données des informations sur l’aide humanitaire bilatérale fournie. D’autres États Membres ont également continué d’apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d’autres formes d’assistance humanitaire.

Accès humanitaire

28. Pour apporter une aide humanitaire, l’Organisation des Nations Unies et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d’un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. L’accès est essentiel pour mener une action humanitaire fondée sur des principes, elle-même tributaire d’une capacité d’évaluer les besoins, de fournir une aide, d’en assurer le suivi et d’en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées. Or les conditions d’accès dans le pays revêtent une certaine complexité, les divers secteurs n’étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées.

Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont présents dans le pays, dont plus de 600 sont déployés dans neuf centres humanitaires en dehors de Damas, à Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 860 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. La présence décentralisée facilite un meilleur accès et une plus grande proximité avec les populations touchées.

Restrictions d'accès liées à la pandémie

29. La crise de COVID-19 a continué d'entraver l'accès humanitaire. Les points de passage de la frontière terrestre vers la République arabe syrienne sont restés fermés aux civils, bien que des dérogations aient été instituées concernant la plupart des points de passage, pour permettre l'importation de fournitures et l'acheminement d'une aide humanitaire. Les vols commerciaux internationaux de passagers n'ont pas repris, même si des avions ont été affrétés pour transporter des marchandises entre Damas et Qamichli et quelques vols commerciaux de passagers ont été effectués entre ces deux villes. Les ports maritimes de Tartous et de Lattaquié sont restés opérationnels, avec un personnel réduit et l'instauration de mesures de précaution, notamment des procédures de stérilisation obligatoires.

30. Les restrictions sont restées en place en ce qui concerne la plupart des points de passage terrestres vers la République arabe syrienne. Dans la province d'Alep, Abou Zinden, Oum el-Jouloud et Aoun Dadat sont restés fermés, tandis que, d'après certaines informations, Ghazaouïyé (district d'Afrin) et Teïha étaient ouverts au trafic commercial ; ce dernier aurait également été ouvert aux étudiants et à certains malades. Deïr Ballout était également ouvert. Dans la province de Raqqa, Akeïrchi était fermé, tandis qu'Abou Assi a ouvert le 30 mai. Le point de passage de Tabaqa était ouvert aux cargaisons commerciales et humanitaires, ainsi qu'aux civils à titre exceptionnel à l'occasion de l'Eïd el-Fitr, durant laquelle 4 500 personnes se seraient rendues dans le nord-est.

31. Le personnel participant à des activités humanitaires vitales dans tout le pays, y compris les distributions de nourriture, a généralement pu effectuer son travail tout en veillant à adopter les mesures de précaution contre la COVID-19, telles que la distanciation physique et les alertes par SMS pour éviter l'encombrement aux points de distribution.

Accès dans les secteurs contrôlés par le Gouvernement

32. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les populations et enclaves qui sont restées difficiles d'accès en raison des autorisations administratives et de sécurité comprenaient Douma, Zamalka, Arbin, Harasta Est, Kafr Batna, Mdeïra et Nachabiyé, dans la Ghouta orientale ; Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn ; Zakiyé et Deïr Khabiyé et Daraya. Dans la partie sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives ont continué d'empêcher un accès durable aux zones qui étaient précédemment contrôlées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans l'ouest de Deraa et à Qouneïtra. L'insécurité dans la partie ouest de la province de Deraa a entraîné la suspension à titre provisoire de l'envoi d'une aide alimentaire par le PAM.

33. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée principalement par des acteurs nationaux, notamment par des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien. Le personnel des organismes des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se mobiliser sur le terrain, aux côtés des organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour mener des missions d'évaluation, de surveillance et de soutien logistique et administratif. Les organismes des Nations Unies ont pu conserver leur mobilité en dépit des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. En avril et en mai, 1 134 mouvements

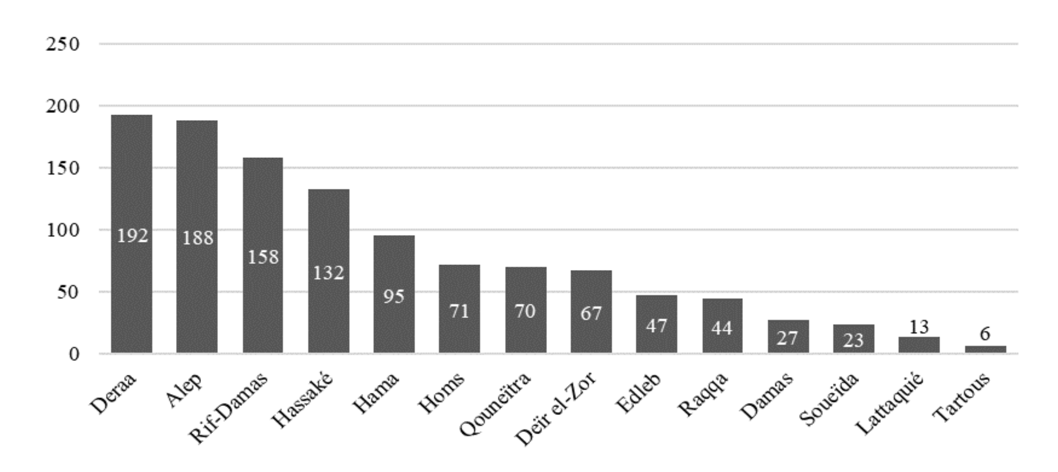
ont eu lieu au titre de l'approbation de programmes ou d'une autorisation générale, contre 1 012 mouvements de ce type au cours de la période précédente (voir tableau 3)[2]. Parmi ces missions, 41 % ont été menées dans les provinces méridionales de Deraa, Qouneïtra, Soueïda, Rif-Damas et Damas ; 21 % dans les provinces du nord-est, à savoir Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor ; 17 % dans la province d'Alep ; 4 % dans la province d'Edleb ; 15 % dans les provinces du centre, Homs et Hama ; et 2 % dans les provinces côtières de Lattaquié et Tartous (voir fig. II).

Tableau 3
Missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : avril et mai 2020

Type de mission	*Autorisation générale*	*Approbation de programmes*	*Total*
Missions d'évaluation	152	1	153
Missions escortant les convois d'aide	39	-	39
Missions de surveillance	937	1	938
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	4	-	4
Total	**1 132**	**2**	**1 134**

Note: les missions bénéficiant d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale n'ont pas besoin de l'assentiment exprès du Ministre des affaires étrangères.

Figure II
Missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies et des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province, avril et mai 2020



Note: les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale n'ont pas besoin de l'assentiment exprès du Ministre des affaires étrangères.

[2] Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs qui opèrent dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une approbation de programmes ou une autorisation générale pour pouvoir se déplacer, dans le cadre de leurs opérations régulières, ce qui permet un accès régulier et réduit les exigences bureaucratiques.

34. En ce qui concerne les missions nécessitant l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères , l'ONU a présenté 57 nouvelles demandes, dont 26, soit 46 %, ont été approuvées (voir tableau 4). Il s'agit d'une amélioration de 2 points de pourcentage par rapport à la période précédente, durant laquelle 44 % des demandes avaient été approuvées. Au bout du compte, les organismes des Nations Unies n'ont effectué que 17 missions sur les 26 approuvées, principalement en raison des inquiétudes suscitées par la pandémie de COVID-19.

35. Le 14 mai, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont mené une mission conjointe dans les zones récemment reprises par le Gouvernement syrien dans la partie ouest de la province d'Alep. Ils ont rendu visite aux habitants de Hreïtan, Babis, Hayyan, Kafr Hamra, Maarret el-Artiq, Anadan et Yaqed el-Adas, dans le sous-district de Hreïtan. La mission a été menée pour répertorier les besoins à la suite des changements intervenus au niveau du contrôle, en janvier (voir par. 6).

Tableau 4
Missions menées depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, nécessitant la présentation d'une note verbale par les organismes des Nations Unies, par type : avril et mai 2020

Type de demande	*Nombre demandé*	*Nombre approuvé*	*Pourcentage approuvé*
Missions d'évaluation	12	9	75
Missions escortant les convois d'aide	8	5	63
Missions de surveillance	28	8	29
Missions de sécurité, d'appui logistique et de soutien administratif	9	4	44
Total	**57**	**26**	**46**

Note: les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères.

Accès au nord-est de la République arabe syrienne

36. Dans le nord-est, les organismes des Nations Unies ont maintenu un accès humanitaire régulier et soutenu dans la majeure partie des provinces de Raqqa et de Hassaké, tandis que d'autres secteurs, comme Manbej et Aïn el-Arab, restaient difficiles d'accès depuis Damas, aucun accord n'ayant été conclu entre les parties en présence et du fait de l'insécurité. Le franchissement des lignes de front le long de la frontière syro-turque a continué d'être soumis à des contraintes, entre Ras el-Aïn et Tell Abiad. Le 25 mai, une section de l'autoroute M4 entre Aïn Issa et Tell Tamr a été rouverte au trafic commercial pour la première fois depuis octobre 2019. L'accessibilité de l'autoroute M4 est nécessaire pour accroître l'acheminement par voie terrestre de fournitures humanitaires vers la partie nord-est du pays. Les organisations non gouvernementales humanitaires ont indiqué qu'elles ne s'étaient pas encore mises à emprunter régulièrement l'autoroute M4, du fait de l'insécurité en cours.

37. À la suite de l'adoption de la résolution 2504 (2020), les efforts se sont poursuivis pour trouver un autre moyen de livrer les articles médicaux essentiels qui étaient précédemment acheminés dans le nord-est du pays par le poste frontière de Yaaroubiyé. En mai, l'OMS a expédié en deux fois plus de 56 tonnes d'articles médicaux de Lattaquié à Qamichli par la route. Il s'agissait des premières livraisons

de fournitures médicales de l'OMS par voie terrestre depuis mai 2018 à la région du nord-est depuis l'intérieur de la République arabe syrienne. La distribution des deux cargaisons n'était pas terminée à la fin de la période considérée ; 14 000 autres tonnes de fournitures médicales de l'OMS ont été acheminées vers le nord-est par voie aérienne depuis Damas. Elles ont été livrées à des camps de personnes déplacées, notamment Abou Khachab, Mahmoudli, Ariché et Hol, ainsi qu'aux hôpitaux et aux partenaires d'exécution dans les provinces de Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor. Malgré l'augmentation de la quantité d'aide, les produits médicaux distribués par l'OMS ne sont pas parvenus à la majorité des établissements qui dépendaient auparavant de l'acheminement de l'aide à travers la frontière. Les organisations non gouvernementales opérant dans le nord-est ont signalé des ruptures de stocks de médicaments dans l'un des principaux entrepôts pharmaceutiques de ce secteur, qui approvisionne plus de 40 établissements de santé dont 5 hôpitaux et 50 ambulances. Des ruptures de stocks sont signalées concernant 32 médicaments, y compris des médicaments d'urgence et des anesthésiques. Les établissements médicaux eux-mêmes ne disposent plus que d'un mois de fournitures, en ce qui concerne ces médicaments. D'autres médicaments essentiels sont sur le point de manquer.

38. Les efforts se sont poursuivis pour ce qui est du transfert d'une cargaison de fournitures médicales de l'OMS d'Erbil (Iraq) vers le nord-est de la République arabe syrienne. Elles étaient initialement destinées à être transportées vers le nord-est par Yaaroubiyé mais sont restées en Iraq lors du retrait de Yaaroubiyé comme point de passage autorisé, conformément à la résolution 2504 (2020). Certains des articles ont été retirés de la cargaison car ils étaient périmés. Le Gouvernement syrien a approuvé le réacheminement de la cargaison de 85 tonnes, que le PAM devrait transporter au début du mois de juin par avion d'Erbil à l'aéroport de Damas, pour l'expédier ensuite à Qamichli par la route.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne

39. Dans le nord-ouest, l'opération à travers la frontière depuis la Turquie s'est poursuivie à un niveau record pour répondre aux besoins humanitaires de la population qui manque cruellement de vivres et de médicaments. Le nombre total de passages de camions des Nations Unies depuis la mise en place du mécanisme transfrontalier en 2014 a été le plus élevé jamais enregistré, au mois de mai 2020, avec 1 781 camions entrant dans le pays depuis la Turquie. L'aide des organisations non gouvernementales partenaires est également restée élevée. Malgré le maintien en place des mesures visant à empêcher la propagation de la COVID-19, l'accès humanitaire dans le nord-ouest a été généralement laxiste, pour ce qui était des acteurs humanitaires franchissant la frontière, exception faite des zones se trouvant sur les lignes de front touchées par la violence dans le sud d'Edleb et à l'ouest d'Alep, tandis que quelques problèmes localisés d'accès étaient signalés.

40. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018) et 2504 (2020). Du 1er avril au 31 mai 2020, il a vérifié et confirmé la nature humanitaire de 47 expéditions à bord de 3 146 camions qui sont entrés dans le pays depuis la Turquie : 20 expéditions de Bab el-Haoua (2 553 camions) et 27 de Bab el-Salam (593 camions). Cela porte le nombre total de camions acheminés depuis le début des opérations à 38 052 (28 574 par Bab el-Haoua, 4 774 par Bab al-Salam, 4 595 par Ramtha et 109 par Yaaroubiyé). Aucune inquiétude ou question n'a été soulevée, concernant la nature humanitaire de ces expéditions. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien, à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, à savoir des informations sur les articles humanitaires à livrer, le nombre de camions concernés, l'organisme des

Nations Unies concerné et la destination (district). Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement.

41. Les travailleurs humanitaires ont continué de recourir activement à toutes les modalités pour répondre aux besoins humanitaires de la population touchée, notamment en continuant de s'employer à acheminer une assistance à travers les lignes de front, dans le nord-ouest. Le 14 avril, le Gouvernement syrien a approuvé une mission interinstitutions à Atareb pour venir en aide à plus de 51 000 personnes. Les organismes des Nations Unies sont prêts à entreprendre cette mission, et la planification est en cours. Toutes les missions dans la partie nord-ouest du pays ont été temporairement gelées pour diverses raisons, notamment du fait de l'inquiétude suscitée par la COVID-19.

Accès au sud-est de la République arabe syrienne

42. L'accès à Roukban reste très limité, le dernier convoi humanitaire des Nations Unies à y être parvenu depuis l'intérieur de la République arabe syrienne avait été entrepris en septembre 2019. Le 1er avril 2020, le Ministère des affaires étrangères a demandé aux organismes des Nations Unies de mener une mission d'évaluation sanitaire à Roukban, parallèlement à l'acheminement d'une assistance multisectorielle facilitée par le Croissant-Rouge arabe syrien. La mission qui devait être menée le 20 avril a été gelée, les modalités de distribution par les différentes parties au conflit et par les représentants locaux suscitant quelques préoccupations. L'ONU continue d'avoir des contacts avec toutes les parties concernées pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux habitants de Roukban se trouvant encore sur place.

Visas et enregistrements

43. Les entités des Nations Unies continuent de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que leur personnel obtienne les visas nécessaires en temps opportun (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visa formulées par l'ONU: avril et mai 2020

Type de demande	*Nombre demandé*	*Nombre approuvé*	*Nombre rejeté*	*Nombre de visas en suspens*
Visas demandés pendant la période considérée	47	7	–	40
Renouvellements demandés pendant la période considérée	147	80	1	66
Demandes de visa en instance, faites avant la période considérée	68	15	3	43
Renouvellements en instance, demandés avant la période considérée	55	46	–	9

Note : L'ONU a retiré sept demandes de visa soumises qui étaient en instance, avant la période considérée.

44. En tout, 41 organisations internationales non gouvernementales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

45. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont lourdement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

46. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels : 24 membres du personnel de l'ONU ou d'entités des Nations Unies (dont 19 membres de l'UNRWA) ; 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ; et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Beaucoup de membres du personnel d'organisations non gouvernementales nationales et internationales ont également été tués.

47. En tout, 26 fonctionnaires d'organismes ou de programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

48. Les effets du déclin économique qui va en s'accélérant se ressentent dans l'ensemble de la République arabe syrienne. Les prix des produits de base, y compris les vivres et les médicaments, ont monté en flèche tandis que la livre syrienne accusait une forte dépréciation. Les diverses conséquences de la pandémie de COVID-19 sont des circonstances aggravantes supplémentaires. L'insécurité alimentaire dont pâtissent 9,3 millions de personnes aujourd'hui, d'après les estimations du PAM, a déjà atteint des niveaux records. Je suis vivement inquiet à la perspective de voir un nombre de plus en plus grand de Syriens, sur l'ensemble du territoire, dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins de base, ce qui les rend de plus en plus tributaires d'une aide humanitaire, dans un pays où plus de 11 millions de personnes comptent déjà sur une telle aide.

49. Bien que le cessez-le-feu tienne dans une grande mesure dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, je demeure profondément préoccupé par l'effet dévastateur de la poursuite des violences contre les civils et des violations persistantes des droits de l'homme et des atteintes à ces droits. Je renouvelle mon appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat dans le monde et soutiens l'appel de mon envoyé spécial pour la Syrie en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle du pays et d'une action de lutte généralisée contre la COVID-19, afin que le calme notable dans bon nombre de secteurs puisse être soutenu, renforcé et étendu à tout le territoire syrien, comme énoncé dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Des attaques indiscriminées à l'aide d'engins explosifs improvisés dans les quartiers résidentiels et dans des marchés très fréquentés doivent cesser. La protection des civils reste primordiale, conformément aux obligations qu'imposent à toutes les parties le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, auxquels toutes les parties doivent se conformer. Je renouvelle mon appel à toutes les parties pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations au regard du droit international humanitaire, y compris celle de prendre toutes les précautions possibles pour protéger les civils et les infrastructures civiles et pour respecter les droits de l'homme.

50. Je rappelle tout particulièrement aux parties les obligations que leur impose le droit international humanitaire de permettre et de faciliter le passage rapide et sans entrave des secours humanitaires destinés à tous les civils qui ont besoin d'une aide. Il est indispensable d'accorder pleinement un accès humanitaire libre et soutenu aux

personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne, à l'aide de toutes les modalités, et notamment d'intensifier l'acheminement des secours à travers les lignes de front et les frontières. Dans le nord-ouest du pays, l'opération transfrontière permet de livrer des secours en quantités records et doit être intensifiée davantage pour satisfaire des besoins de plus en plus prononcés, résultant du déclin économique et de la nécessité de se tenir prêt face à la COVID-19. Pour la poursuivre, il faut renouveler l'autorisation de mener des opérations d'assistance humanitaire à travers la frontière, énoncée dans la résolution 2504 (2020), en vue de l'utilisation des postes frontière de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua durant 12 mois de plus. L'opération à travers la frontière est vitale en ce qui concerne des millions de civils auxquels l'ONU ne peut pas accéder autrement. Si cette autorisation transfrontière n'est pas renouvelée, il faudrait immédiatement arrêter l'opération en cours, ce qui romprait ce lien vital. Des efforts ont été faits et continueront de l'être pour acheminer une aide à travers la frontière dans le nord-ouest. Cependant, comme je l'ai indiqué dans mon examen des opérations humanitaires des Nations Unies menées à travers les frontières et les lignes de front (S/2020/401), il est simplement impossible, actuellement, de reproduire à l'identique l'aide acheminée à travers les lignes de front et l'aide acheminée au moyen des opérations transfrontières, la première n'étant pas pour l'heure une solution de rechange viable. Il faudra continuer d'acheminer une aide à grande échelle à travers la frontière pour satisfaire les énormes besoins humanitaires dans le nord-ouest.

51. Dans le nord-est du pays, la réception de la première livraison en deux ans par voie terrestre de fournitures médicales de l'OMS est une mesure bienvenue en vue de l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement fiable. Toutefois, malgré les récentes livraisons, de graves pénuries de fournitures médicales et sanitaires subsistent, cinq mois après le retrait de Yaaroubiyé de la liste, comme point de passage autorisé à la frontière, dans un contexte de risques sanitaires de plus en plus aigus, face à la pandémie de COVID-19. Je réaffirme les conclusions de mon examen d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé (S/2020/139) : il faudrait à la fois une plus grande assistance transfrontière et un plus grand accès à travers les lignes de front, afin de maintenir les niveaux récents et, de préférence, d'augmenter l'assistance humanitaire dans le nord-est du pays. J'avais également noté dans mon rapport que, si des mesures adéquates n'étaient pas prises pour que les livraisons transfrontalières aient lieu de manière efficace et que si le Gouvernement syrien ou les pays voisins ne donnaient pas leur aval à l'utilisation des points de passage frontaliers vers le nord-est du pays, le Conseil de sécurité devrait autoriser l'ONU et ses partenaires d'exécution à utiliser des points de passage supplémentaires. Plusieurs options avaient été recensées, ainsi que leurs limites par rapport à Yaaroubiyé.

52. Je reste profondément préoccupé par le sort et le bien-être de milliers de personnes, dont la majorité reste détenue par le Gouvernement syrien, tandis que d'autres sont détenues par des groupes armés non étatiques. J'invite les parties concernées à consigner et à fournir des informations sur le lieu où se trouvent les personnes détenues et à leur accorder toutes les garanties judiciaires essentielles. Les familles des personnes décédées en détention devraient recevoir des informations sur leur sort. Celles des victimes de violations graves devraient obtenir des réparations complètes et adéquates dans un délai raisonnable. Je demeure préoccupé par le bien-être de milliers de familles dont on pense qu'elles sont affiliées à l'EIIL, dont la grande majorité est constituée de femmes et d'enfants, qui continuent d'être détenues dans des camps de déplacés surpeuplés, avec un accès insuffisant aux services. Les obligations faites par le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme concernant les personnes privées de liberté doivent être respectées. La pandémie de COVID-19 en cours exige une action encore plus urgente pour garantir un accès constant à des services médicaux et à d'autres services essentiels pour les

personnes en détention et d'autres se trouvant dans des installations fermées et encombrées, ainsi que pour faciliter la libération des personnes considérées comme les plus vulnérables.

53. La persistance de l'impunité à la suite des graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international et des atteintes à ces droits commises par les parties au conflit demeure fort préoccupante. Les auteurs des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits doivent être tenus pour responsables. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant des informations et des documents pertinents. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément central pour parvenir à une paix durable en République arabe syrienne. Je renouvelle mon appel pour que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

54. Compte tenu des graves préoccupations soulevées à maintes reprises en ce qui concerne la protection des civils et d'autres violations des droits de l'homme dans le pays, je continue d'exhorter vivement le Gouvernement syrien, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, à coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment par l'instauration d'une présence sur le terrain, ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

55. La reprise du troisième cycle de la Commission constitutionnelle est une priorité importante dans l'immédiat pour mon envoyé spécial. Je forme le vœu que les délégations à la Commission seront prêtes à participer à un débat de fond, tourné vers l'avenir, qui ouvre la voie au progrès et aide les Syriens à instaurer et à renforcer une confiance réelle. Ce serait une contribution importante au processus politique mené sous l'égide de l'ONU, dirigé et contrôlé par la Syrie, axé sur la pleine application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

56. J'invite instamment les acteurs internationaux et régionaux qui continuent de soutenir les parties au conflit à agir en vue d'une coopération internationale renouvelée et véritable, qui est essentielle au règlement du conflit en République arabe syrienne. Je remercie les partenaires internationaux et régionaux de leur mobilisation aux côtés de l'ONU et leur demande de maintenir et de renforcer leur soutien à l'action de médiation menée par mon envoyé spécial en faveur du processus politique de Genève, la priorité absolue étant de mettre fin aux souffrances du peuple syrien et de garantir une paix durable. Je rappelle que tout accord de paix durable dépend de l'inclusion des femmes à la table des négociations en tant que partenaires à part entière.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies en avril et en mai 2020*

Province d'Edleb

- Le 1er avril, Hay'at Tahrir el-Cham a exécuté un détenu dans le village de Janoudiyé.
- Le 5 avril, un civil a été tué et sept autres civils ont été blessés, dont deux femmes et trois garçons, à la suite de l'explosion d'un dépôt d'armes dans le village de Qastoun.
- Le 11 avril, Hay'at Tahrir el-Cham a exécuté quatre détenus dans la ville de Jisr el-Choughour.
- Le 16 avril, trois femmes ont été blessées à la suite d'un tir d'obus dans un champ agricole près de la localité de Taftanaz.
- Le 30 avril, un civil a été tué et un autre blessé lorsque des éléments de Hay'at Tahrir el-Cham ont fait usage de tirs de sommation pour disperser la foule à Maarret el-Naassan. Trois autres civils auraient été blessés par une voiture de Hay'at Tahrir el-Cham dans le secteur.
- Le 10 mai, trois civils ont été blessés à la suite de frappes terrestres dans la localité de Bélioun.

Province d'Alep

- Le 8 avril, un civil a été tué et un autre blessé à la suite de l'explosion d'un engin explosif porté par une personne, dans la localité de Kfar Nasseh.
- Le 8 avril, un civil a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre près du village d'Aoucha. Le même jour, un garçon a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre près du village de Tell Soussin.
- Le 9 avril, trois civils ont été blessés à la suite de tirs d'obus qui sont tombés dans le village de Cheik Hilal.
- Le 12 avril, un civil a été tué dans l'explosion d'un engin non explosé dans le village de Kafr Nouran.
- Le 15 avril, deux civils ont été blessés à la suite d'un tir d'obus sur un marché de la ville de Jarablos.
- Le 18 avril, trois civils, dont un garçon, ont été blessés dans l'explosion d'un engin non explosé placé dans un chariot de légumes au marché local de Saraya dans la ville d'Afrin.

____

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits de l'homme traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode.

- Le 25 avril, un groupe armé non étatique a fait une descente dans le bureau d'une organisation non gouvernementale dans la ville d'Afrin et aurait attaqué des membres de son personnel.
- Le 28 avril, au moins 31 civils faisaient partie des 46 personnes qui ont été tuées, dont 2 femmes et 4 garçons, et des 53 personnes qui ont été blessées, dont 10 femmes, 3 garçons et 1 fille, dans l'explosion d'un camion-citerne dans la ville d'Afrin.
- Les 1er et 2 mai, neuf civils, dont deux femmes et deux garçons, ont été blessés au cours d'échanges de coups de feu entre des groupes armés non étatiques dans la ville de Jarablos.
- Le 8 mai, un civil a été tué par un tireur isolé dans le village de Meïznaz.
- Le 10 mai, une fille a été tuée et 13 autres civils, dont 4 garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé posé en bordure de route dans la ville de Bab.
- Le 16 mai, une femme enceinte a été tuée et sept autres civils, dont une femme, un garçon et une fille, ont été blessés à la suite de tirs d'armes légères entre des groupes armés non étatiques dans la ville de Bab.
- Le 14 mai, six civils, dont deux garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé posé en bordure de route à l'intérieur d'un marché de nouveautés dans la ville de Bab.
- Le 18 mai, un garçon a été tué par un tireur isolé aux abords de la ville d'Atareb.

Province de Hassaké

- Le 1er avril, quatre civils, dont une femme, ont été blessés à la suite d'un tir d'obus qui est tombé dans le village de Roubeïaat.
- Le 15 mai, deux civils, dont un garçon, ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé relié à une motocyclette à Chaddadé.
- Le 15 mai, un garçon a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre près de la localité de Ras el-Aïn.
- Le 17 mai, un civil a été tué et un autre blessé au cours d'un échange de tirs d'armes légères entre des groupes armés non étatiques près du village de Makran.
- Le 23 mai, trois civils ont été blessés à la suite d'attaques multiples aux engins explosifs improvisés dans la localité de Tell Halaf.

Province de Hama

- Le 4 avril, un garçon a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Rasm el-Abd.
- Le 11 avril, deux garçons ont été blessés dans l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Cheik Hilal.
- Le 6 mai, un garçon a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre aux abords de la localité de Saan.
- Le 16 mai, un homme a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre dans un champ agricole près de la ville de Souran.

Province de Homs

- Le 1er mai, plusieurs explosions dans un dépôt d'armes auraient fait au moins 15 blessés parmi les civils, dans la ville de Homs.

Province de Deïr el-Zor

- Le 2 avril, une femme et trois garçons ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé relié à une motocyclette, à l'intérieur d'un marché local dans la ville de Bousseïra.
- Le 20 avril, les corps de cinq civils, enlevés la veille, ont été retrouvés dans une zone désertique près du village de Treïf dans le nord de la province.
- Le 22 avril, un civil a été retenu à un poste de contrôle dans le village de Haouëj, pour des raisons indéterminées : on ignore tout du sort qui lui a été réservé.
- Le 22 avril, trois garçons ont été blessés dans l'explosion d'une mine terrestre aux abords de la localité de Khoucham.
- Le 23 avril, un civil a été blessé dans l'explosion d'un engin explosif improvisé près d'un camion-citerne, dans le village de Jazrat el-Bouhamid.
- Le 23 avril, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la localité de Chéhil.
- Le 1er mai, deux garçons ont été tués et trois autres civils blessés à la suite de l'explosion d'un engin explosif dans la ville de Bousseïra.
- Le 10 mai, une civile a été tuée dans l'explosion d'une mine terrestre près de la localité de Choula dans le sud de la province.
- Le 21 mai, un garçon a été tué et 15 autres civils, dont 6 garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé relié à une motocyclette dans un marché local de la ville de Bousseïra. Un autre engin explosif improvisé relié à une motocyclette a explosé par la suite, à proximité.
- Le 25 mai, un garçon a été tué et un autre civil a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre dans un champ agricole dans le village de Mariiya.

Province de Raqqa

- Le 4 avril, huit bergers civils, dont deux femmes, auraient été tués par des assaillants inconnus, près de la localité de Maadan.
- Le 12 avril, un civil a été blessé lorsqu'un groupe armé non étatique aurait tiré en l'air pour disperser la foule, dans la ville de Raqqa.
- Le 22 avril, un garçon a été tué et un autre blessé dans l'explosion d'un engin explosif improvisé posé en bordure de route, dans la ville de Raqqa.
- Le 23 avril, trois civils auraient été détenus par un groupe armé non étatique venant d'un camp improvisé de déplacés, dans le nord de la province : leur sort demeure inconnu.
- Le 1er mai, deux civils, dont une femme, auraient été détenus par un groupe armé non étatique venant du camp de déplacés Rachid, près de la ville de Raqqa. Leur sort demeure inconnu.
- Le 5 mai, une civile aurait été enlevée à son domicile par des membres d'un groupe armé non étatique dans la ville de Raqqa. Leur sort demeure inconnu.

- Le 11 mai, deux civils auraient été détenus par un groupe armé non étatique du camp de déplacés Mahmoudli, près de la ville de Raqqa. Leurs proches sont sans nouvelles d'eux.
- Le 17 mai, un garçon a été blessé dans l'explosion d'une mine terrestre aux abords du village of Moueïzilé.

Province de Deraa

- Le 7 avril, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la localité de Naoua, dont l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a revendiqué la responsabilité par la suite.
- Le 11 avril, deux civils auraient été détenus dans la localité de Khirbet Ghazalé pour des raisons indéterminées. Leurs proches sont sans nouvelles d'eux.
- Le 12 avril, a civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la localité de Yadoudé dans la partie ouest de la province.
- Le 20 avril, un homme a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Deraa. Le même jour, un autre civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la localité d'Oum Oualad.
- Le 21 avril, un garçon a été tué et deux autres blessés dans l'explosion d'une mine terrestre dans la localité de Tassil.
- Le 24 avril, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule par des assaillants indéterminés, dans la ville de Jassem.
- Le 2 mai, un couple de civils, ainsi que leur garçon et leur fille, ont été tués dans l'explosion d'une mine terrestre à Daël.
- Le 4 mai, un civil a été blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule à Ghariyet el-Charqiyé, dont l'EIIL a revendiqué la responsabilité par la suite.
- Le 6 mai, le corps d'un civil enlevé quelques heures auparavant dans la localité d'Oum Oualad a été retrouvé près du village de Jabib.
- Le 11 mai, le corps d'un civil a été retrouvé dans la localité de Jalleïn. Il avait été enlevé deux jours auparavant.
- Le 12 mai, un garçon a été tué dans l'explosion d'un engin non explosé dans la ville de Deraa.
- Le 13 mai, un civil a été blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la localité d'Oum Oualad.
- Le 14 mai, un garçon a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule sur la route entre les localités de Ghariyé et de Mseïrifé.
- Le 15 mai, un civil a été tué et un autre blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule par des assaillants indéterminés, dans la ville de Deraa.
- Le 18 mai, le corps d'un civil enlevé la veille a été retrouvé dans la localité de Jizé. L'EIIL en a revendiqué la responsabilité par la suite.
- Le 19 mai, un civil, sa femme et leur fils ont été détenus chez eux, pour des raisons indéterminées. On ne sait rien de leur sort.
- Le 20 mai, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Tafas.